Saint Germain sur Ille

L'ÉCHO GERMINOIS

N° 208
MAI – JUIN 2019
www.stgi.fr

Lors du dernier conseil municipal, la commune a décidé le transfert de compétence Eau Potable à la communauté de communes. Ce transfert , imposé par la loi NOTRe, aura pour effet l'établissement à terme de factures d'eau potable identique pour l'ensemble des habitants du Val d'Ille. La communauté de communes a exprimé lors d'un vote, son souhait de rejoindre pour les 19 communes la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Pour nous, germinois, la facture d'eau devrait s'alléger à terme, puisque le tarif de convergence est inférieur au prix payé actuellement par l'usager (environ 50 cts/m³).
Ces dispositions seront sans doute longues à mettre en place, mais il s'agit là d'un sujet où la solidarité entre monde urbain et monde rural s'exprime entièrement;
Le transfert de compétence Eaux Usées est également d'actualité. Le travail de réflexion est en cours, mais là aussi, la solidarité jouera à fond entre grandes et petites communes, permettant d'assurer un service public cohérent sur l'ensemble du territoire.
Le budget communal était également à l'ordre du jour du dernier conseil. Si on peut voir, par les fins d 'échéance de certains prêts, par les retombées financières des dernières opération d'urbanisme, certains indicateurs s'améliorer, la prudence est de mise. En effet les charges de personnel ont représenté 57% des dépenses de fonctionnement. Assurer les services périscolaires, les services techniques et administratifs pour répondre au plus près aux préoccupations des habitants garantit ce bien vivre ensemble que tout le monde souhaite. Les recrutements opérés ces derniers mois, sous forme de contrat aidés, ont donné satisfaction. Prendre en considération, cette situation que je souhaite durable exige de donner un peu de soulagement à ce budget de fonctionnement, en proposant une augmentation des impôts locaux. C'est ainsi que l'augmentation de 2% du taux a été voté, faisant passer ce dernier de 12.25% à 12.47%. Ce taux reste inférieur à la moyenne départementale concernant les communes similaires qui est de 15.01%.
Dans ce cadre budgétaire, 2019 verra les travaux engagés dans la salle municipale se poursuivre, avec notamment, un nécessaire changement d'huisseries,
La cohabitation des voitures et des piétons dans le bourg est toujours préoccupante. Des aménagements sont enfin programmés, notamment en baissant de façon généralisée la vitesse des véhicules à 30 km/h.
Pour le quotidien immédiat, Printemps et manifestations diverses et associatives vont de pair, je souhaite que cet ensemble soit le meilleur et le plus beau.

Philippe Monnerie
Maire

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Aaron, DESNOËS
Né le 12 mars à Saint-Grégoire
Jules, Jacques, Mickaël ROUGEAUX
Né le 13 avril à Saint-Grégoire

Avertissement: *tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: mairie@stgi.fr*

BISTROT « LE SAINT-GERMAIN »

Venez fêter les 1 an du Bistrot
avec le groupe GROOVEN
le Vendredi 17 mai à 19H30

COMMEMORATION DU 8 MAI
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Les associations d'anciens combattants se réuniront à **Saint-Médard-sur-Ille** le **8 mai à 9 h 30**, pour la cérémonie religieuse à **10 heures**.

Puis, un moment de recueillement et de souvenir morts pour les victimes civiles et militaires aura lieu au monuments aux morts avec l'ensemble des associations, des élus et des membres participants.

Pour **Saint-Germain**, la cérémonie du souvenir débutera à **11h30** devant la Mairie et à 11h45 au monument. Celle-ci sera composée d'une minute de silence, d un dépôt de la gerbe, d'un appel des morts, du chant de la Marseillaise, de l'hymne Européen suivi du message de M. le Maire et du Président de l'UNC.

La cérémonie sera clôturée par un remerciement à tous ceux qui seront présents cet événement de la mémoire et du souvenir.

ELECTIONS EUROPENNES

Les élections européennes se dérouleront **le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h.** A Saint-Germain-sur-Ille, le bureau de vote est situé à la Mairie (salle du Conseil Municipal):

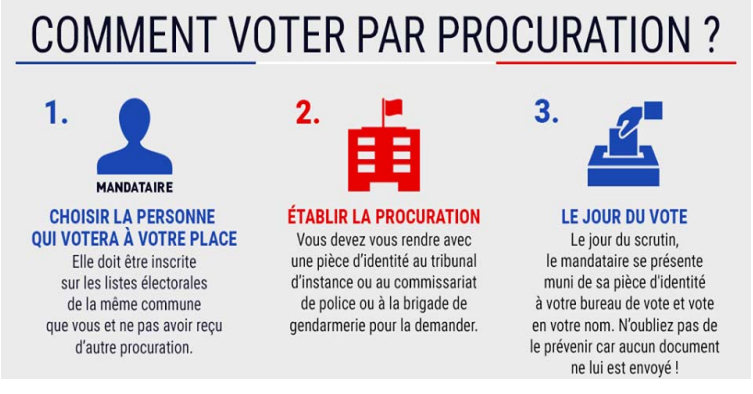

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

(compte rendu complet disponible sur www.stgi.fr)

COMPTE-RENDU REUNION DU 28 FEVRIER 2019

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

VAL D'ILLE – AUBIGNÉ
TRANSFERT COMPETENCE « EAU POTABLE »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de transfert de compétence « eau potable » de la Communauté de Communes.

A ce jour, la Commune de Saint-Germain-sur-Ille a transféré l'exercice de sa compétence de production et de distribution d'eau potable au SIE de Saint-Aubin-d'Aubigne. Ce syndicat a par ailleurs re-transferé l'exercice de sa compétence de production d'eau potable au SMP d'Ille et Rance.
Considérant les conclusions de l'étude menée par la CCVIA, à laquelle l'ensemble des délégués à l'eau potable, les Présidents de syndicats de production et de distribution ont été associés depuis l'été 2018,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire n°2019-032 du 12 février 2019, jointe en annexe, validant l'objectif de la prise de compétence (distribution et production) sur l'ensemble de la Communauté de Communes, vers l'opérateur juge le mieux disant dans l'intérêt des usagers du territoire : la Collectivité Eau du Bassin Rennais ;
Considérant la délibération du Conseil Communautaire n°2019-046 du 12 mars 2019, jointe en annexe, prenant acte conformément à l'article 64 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, du transfert de la compétence« eau » à la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné à compter du 1er janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE et APPROUVE la prise de compétence eau potable prévue au 7°Il de l'article L.5214-16 du CGCT par la Communauté de Communes au 1er janvier 2020,
APPROUVE le retrait du SIE de Saint-Aubin-D'aubigné du Syndicat Mixte de Production d'Ille et Rance à effet du 1er janvier 2020,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l 'exécution de la présente délibération.

BUDGET COMMUNAL

PARTICIPATIONS 2019

Après délibération, le Conseil Municipal,
VALIDE, au titre de l'année 2019, les subventions suivantes:

Bénéficiaires	Montant attribué en €
ACSE 175	179.00 €
ALEC	698.25 €
Ass des Maires 35	363.09 €
Asso des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine	101.00 €
COS - St-Grégoire	1 900.00 €
Congrès des Maires (inscriptions)	270.00 €
Cotis. Loisirs Accueil "Gîtes de Fr".	280.00 €
FGDON (ex FEVILDEC 35)	110.00 €
Fourrière CHENIL SERVICE de Betton	970.00 €
RASED Saint Aubin du Cormier	289.00 €
CLIS Saint Aubin d'Aubigné	430.77 €

SUBVENTIONS 2019

Après délibération, le Conseil Municipal,
ATTRIBUE, au titre de l'année 2019, les subventions suivantes:

ASSOCIATIONS LOCALES	
Anciens Combattants	200.00 €
CAFEINE	600.00 €
Comité des Fêtes	800.00 €
Foyer d'Education Populaire (dont Comité de Jumelage)	2 200.00 € *(1 200.00 €)*
Pom d'Amis	100.00 €

ORGANISMES EXTERIEURS	
A.D.M.R. – Saint Aubin d'Aubigné	614.46 €
VIAMI - Andouillé Neuville	150.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'augmentation de 2 % des taux d'imposition 2019 de la Commission « Finances » du 21 mars dernier. Cette proposition s'inscrit dans la volonté de ne pas maintenir dans un statut précaire les agents communaux pour lesquels le dispositif de contrats aidés ne peut être renouvelé.
Un membre du Conseil Municipal indique que la revalorisation des bases d'imposition supportée par l'Etat (représentant une augmentation de recettes de 8 500.00 €) lui semble suffisante pour financer cette disposition sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées par 11 voix POUR, 1 Abstention, 1 CONTRE,
FIXE pour l'exercice 2019 les taux d'imposition suivants:

Taxe d'Habitation :	12.47 %
Taxe Foncier Bâti :	14.07 %
Taxe foncier non Bâti :	40.94 %

ALSH/CLSH - PARTICIPATIONS

Par délibération 2018/51 du 29 mai 2018, le Conseil Municipal a fixé les participations pour les enfants Germinois fréquentant un Centre de Loisirs Sans Hébergement les mercredis ou lors des périodes de vacances scolaires.

Après analyse du bilan des participations 2018,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
MAINTIENT, à compter du 1er mai 2019, les participations suivantes pour les enfants Germinois fréquentant un ALSH ou un Centre de Loisirs Sans Hébergement les mercredis ou lors des périodes de vacances scolaires:

- conventions d'accueil avec les ALSH/CLSH fixant une participation de la Commune aux charges de fonctionnement dans la limite de 9 € par jour et par enfant;
- en complément de ces conventions, versement d'une aide directement aux familles en fonction du quotient familial CAF sur présentation à la Mairie des factures de l'année en cours.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOPTE, pour l'exercice 2019:

- le Budget Primitif « Assainissement »;
- le Budget Primitif « Lotissement L'Umbe » (l'excédent du Budget lotissement sera reversé au Budget Principal à la fin de l'exercice 2019).
- le Budget Primitif « Communal » (cf. investissements 2019 page suivante)

SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgi.fr)

Remarque : il s'agit d'inscriptions prévisionnelles au budget

INVESTISSEMENTS 2019			
		TTC	
LIBELLE	DETAIL	DEPENSES	RECETTES
Acquisitions terrains	A430 - Parking Av de La Rabine	16 000,00 €	
	A468 - Cheminement Piéton	3 000,00 €	
	TOTAL	19 000,00 €	- €
Matériel informatique	Tablettes Bibliothèque: subvention		530,00 €
	Ecole: Informatique + portable Biblio	3 230,00 €	
	TOTAL	3 230,00 €	530,00 €
Matériel bureau et mobilier scolaire	Ecole: chaises classes	350,00 €	
	TOTAL	350,00 €	- €
Matériel et équipement divers	Ecole: Matériel de motricité et d'EPS	580,00 €	
	Bancs exterieurs	1 000,00 €	
	Cantine: matériel cuisine	500,00 €	
	Cantine: 1 Table et 8 chaises Cantine	540,00 €	
	Drapeaux Mairie	196,00 €	
	Perceuse atelier communal	800,00 €	
	Illuminations de noël	2 000,00 €	
	Gîte communal	600,00 €	
	Lave vaisselle Cantine	6 613,00 €	
	Cellule de refroidissement Cantine	2 285,00 €	
	Dépenses non prévues	1 000,00 €	
	TOTAL	16 114,00 €	- €
Voirie et réseaux	Dépenses non prévues	1 000,00 €	
	Panneau "voie sans issue" rue du Bel Air	300,00 €	
	Panneaux "accès canal par Bois"	300,00 €	
	PATA accotements Moulin Neuf	2 500,00 €	
	TOTAL	4 100,00 €	- €
Bâtiments communaux	CEE - TEPCV: Isolation Lgts Communaux		4 988,00 €
	Lampes LED projecteurs Eglise	577,00 €	
	VMC Mairie et lgts étage	2 500,00 €	
	Portes secours S. des Sports	7 400,00 €	
	TOTAL	10 477,00 €	4 988,00 €
Bibliothèque: restructuration et extension	CEE TEPCV: Encaissement solde (41 600 €)		24 960,00 €
	TOTAL	- €	24 960,00 €
Salle communale: Restructuration et extension	CEE TEPCV: remplacement chaudière		5 001,00 €
	CEE TEPCV: Isolation intérieure		7 995,00 €
	Electricité	12 500,00 €	
	Huisseries	58 000,00 €	
	Peinture	7 000,00 €	
	VMC (préconisation de l'ALEC)	1 000,00 €	
	DETR (accord notifié le 03.04.2019)		21 838,00 €
	Fond de Concours CCVIA		21 789,00 €
	TOTAL	78 500,00 €	43 627,00 €
Espaces verts	Poulailler jardin derrière l'Epicerie	200,00 €	
	Arbres Cimetière	400,00 €	
	Bulbes, vivaces et parterre aromatiques	580,00 €	
	TOTAL	1 180,00 €	- €
Défense incendie	DETR 2018: Solde		6 969,00 €
	Fonds de concours CCVIA		10 736,00 €
	TOTAL	- €	17 705,00 €
AD'AP	Agenda d'accessibilité Programmée	16 945,00 €	
	TOTAL	16 945,00 €	- €
Sécurisation agglomération	Zone 30 et priorités à droite	19 550,00 €	
	Ecole: trottoir	4 200,00 €	
	Radar mobile + Jardinieres	4 000,00 €	
	Trottoir Rabine aux Fouteaux	6 750,00 €	
	DETR (refus notifié le 03.04.2019)		
	Amendes de police (en attente de notification)		- €
	Fonds de concours CCVIA		14 375,00 €
		34 500,00 €	14 375,00 €
Cimetière: Reprises	Travaux	10 000,00 €	- €
	Fonds de concours CCVIA		4 000,00 €
	TOTAL	10 000,00 €	4 000,00 €
	TOTAL	194 396,00 €	110 185,00 €
	Autofinancement 2019		84 211,00 €

PLUi: AVIS DES COMMUNES SUR PROJET ARRETÉ

Par délibération du 8 décembre 2015, le Val d'Ille-Aubigné a prescrit l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les objectifs poursuivis dans la mise en œuvre du plan ont été réaffirmés dans la délibération n°19-2017 du 10 janvier 2017 relative à l'élargissement de la procédure PLUi.

1. Développer et favoriser une offre de services de transports alternatifs ;
2. Accompagner les acteurs et les projets économiques ;
3. Développer une offre d'équipements sportifs structurants;
4. Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services, en revitalisant les centres-bourgs, en produisant du logement social, en améliorant la qualité du parc existant et en développant l'offre d'activité et d'accueil pour la jeunesse et les jeunes enfants.
5. Soutenir les pratiques agricoles responsables et aux circuits courts;
6. Développer une identité culturelle et touristique;
7. Maintenir le commerce de proximité.

De manière plus transversale, le PLUi doit répondre aux enjeux territoriaux suivants :

- réussir la transition écologique et énergétique grâce à la production d'énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.
- préserver et restaurer le paysage et la biodiversité par la valorisation des ressources naturelles du territoire :
- le territoire est encore agro-naturel à 95 % de sa surface et 10 % du territoire peut être considéré comme réservoir de biodiversité.
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle via la mise en place d'équipements et des services destinées aux publics fragiles.
- développer l'accès aux réseaux et aux usages numériques.

La Commune de Saint-Germain-sur-Ille a collaboré au projet en participant aux réunions de travail, aux séminaires et aux conférences des maires, qui ont jalonné le calendrier d'élaboration du dossier.
Les réunions de diagnostic et le séminaire d'élus de lancement de la phase PADD du 22 novembre 2016 ont permis d'identifier collectivement les grands principes du PADD. Les orientations générales du PADD du PLUi réaffirment le socle de valeurs qui constitue le projet de territoire et les ambitions quant à la transition, la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti et l'accueil de population dans un principe dans le respect de l'armature du Pays de Rennes.

Notre Conseil Municipal, comme celui de l'ensemble des Communes, a tenu un débat sur les orientations générales de ce document, formalisé par délibération n°2018/71 du 18 septembre 2018.

Des réunions de travail organisées dans la commune et les commissions « urbanisme » ont permis de définir les choix communaux à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) propre à notre commune et des outils réglementaires comme les emplacements réservés.
Pendant plusieurs mois, l'élaboration d'un règlement commun s'est opérées à travers plusieurs réunions de travail thématiques, les remarques des communes ont été considéré et ont pu, parfois, alimenter le règlement.

La présente étape de la procédure consiste à donner un avis sur les documents du projet de PLUi arrêté en conseil communautaire du 26 février 2019 qui concernent directement la commune : les OAP et le règlement.

En complément, divers ajustements sont formulées en vue de faire évoluer autant que possible les dispositions s'appliquant à la commune à l'échéance de l'approbation du PLUi fin 2019 :

- **mise en cohérence des zones inondables et des zones humides** du PLUi avec le PPRI ;
- **mise en cohérence des annexes sanitaires du PLUi avec le projet de révision du zonage d'assainissement collectif**.

La présente délibération sera intégrée au dossier d'enquête publique.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
EMET un avis favorable, assorti des demandes de mise en cohérence énoncées ci-dessus, sur les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement du projet de PLU intercommunal qui concernent directement la commune au titre de l'article 153-15 du code de l'urbanisme.

INFORMATIONS COMMUNALES

RAPPEL: DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif "Argent de Poche" donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ces chantiers auront lieu pendant les vacances scolaires de **juillet à août.** En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par mission (3h30 réalisées par demi-journée avec une pause obligatoire de 30 min). Le montant de cette indemnité est fixé par l'URSSAF.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la Mairie : espaces verts, services techniques, écoles etc. pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes seront accompagnés d'un tuteur, un employé communal, qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Public visé

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des **jeunes âgés de 16 ans révolu à 18 ans domiciliés à St Germain sur Ille**.

Conditions

- avoir entre 16 et 18 ans;
- être Germinois;
- accord parental;
- respect de la charte d'engagement;
- indemnité forfaitaire de **15€** par mission de 3h30 dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée;
- limité à 3 missions par jeune.

Comment s'inscrire ?

Les jeunes intéressés pour participer aux chantiers remplissent un dossier d'inscription avec leurs disponibilités. Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de la Mairie à partir du 02 mai 2019 (ou à télécharger sur www.stgi.fr) pour un retour le 14 juin dernier délai . **L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des chantiers aux jeunes.** Les jeunes postulants seront reçus par Mme MARGUERITTE Valérie, 3ème Adjointe au Maire.

BIBLIOTHÈQUE

PETITE ENFANCE

Les Avec la présence de Dormette à la bibliothèque de Saint Germain sur Ille.

Mardi 14 mai 2019: 9:30 - 10:30
Mardi 04 juin 2019: 9:30 - 10:30

Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

NOUVEAU ! PRÊT GRATUIT DE DVD À LA BIBLIOTHÈQUE

A partir du lundi 20 mai, il sera désormais possible, en plus des livres, d'emprunter des DVD à la bibliothèque ST-GERMAIN-SUR-ILLE prêtés par la Médiathèque Départementale qui vous propose un choix varié de films : des films à grand succès du cinéma français et international, des films classiques, des films à petit budget, des films d'animation, des documentaires …

Vous pourrez donc trouver par exemple :

Bohemian Rhapsody
Everybody Knows
Game of Thrones, saisons 1 2 3 4 5 6

INFORMATIONS GENERALES

CLIC DE L'ILLE ET VILAINE

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de l'Ille et de l'Illet est un service médico-social. Il assure une mission de service de proximité, soutenue et autorisée par le Conseil départemental et notamment les collectivités territoriales.

Basé à Saint Aubin d'Aubigné, le CLIC de l'Ille et de l'Illet vise l'accompagnement de la perte d'autonomie, liée à l'âge mais aussi au handicap. En effet, le CLIC est une antenne MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), « guichet unique » pour toutes les démarches liées aux situations de handicap et pour les questions liées à la vie quotidienne.

Les professionnelles du CLIC, vous accueillent pour :

- Vous faire connaître vos droits ;
- vous guider dans vos démarches ;
- vous renseigner sur le soutien à domicile (services d'aide et/ou de soins à domicile, services de portage de repas, téléassistance…) ;
- vous informer sur les structures d'hébergement, les aides financières, les transports, les loisirs, les échanges intergénérationnels… ;
- vous faciliter l'accès à des aides existantes ;
- évaluer votre situation et vous conseiller dans la mise en œuvre des plans d'aide à domicile ;
- faire le lien avec des professionnels spécialisés dans la gérontologie ou le handicap, afin de vous proposer une visite à domicile ;
- vous proposer des actions de prévention des effets du vieillissement (prévention des chutes, ateliers nutrition…) ou de la perte d'autonomie et des projets d'accompagnement des aidants sur le territoire.

Coordonnées et renseignements :

Du lundi au vendredi :

Matin—10h00 à 12h00 sans rendez-vous (hors vacances scolaires),

Après-midi— Sur rendez-vous entre 14h00 et 17h00, sauf les mercredis, accueil uniquement le matin sur rendez-vous.

Permanences délocalisées à Betton, Melesse et Sens de Bretagne sur rendez-vous

CONGÉS: ANTICIPER VOS PAPIERS D'IDENTITE !

À l'approche des congés d'été, la Préfecture recommande aux usagers de vérifier dès à présent la validité des papiers d'identité.

EN DIRECT DU VAL D'ILLE – AUBIGNÉ

OFFICE DES SPORTS

Deux camps d'été vous sont proposés par l'Office des Sports du Val d'Ille - Aubigné:

- Semaine nautique (séjour pour les 10/13 ans) du 19 au 24 juillet à Lancieux
- Mini camps à Trémelin (séjour pour les 11/14 ans) du 25 au 28 août 2019

Renseignements et inscriptions :

OSVIDH
6 rue des Landelles
35520 MELESSE

Tél:
06..76.06.91.44

Mail:
contact@osvidh.fr

Site internet:
www.osvidh.fr
OSVIDH

PASS COMMERCE ET ARTISANAT

Une aide pour dynamiser les activités commerciales et artisanales sur le Val d'Ille-Aubigné

Le Val d'Ille-Aubigné, en partenariat avec la Région Bretagne, contribue au maintien ainsi qu'au développement des Très Petites Entreprises (commerçants et artisans) par la mise en place du PASS COMMERCE ET ARTISANAT.

Vous êtes entrepreneur ? Vous souhaitez réaliser des travaux d'investissements dans le cadre de votre développement? La Communauté de communes et la Région Bretagne s'associent pour vous aider à financer vos dépenses !

Ce dispositif prend la forme d'une subvention correspondant à 30 % des investissements éligibles plafonnés à 25 000€ HT, soit un maximum de 7 500€ d'aide. Le financement de cette aide est assuré conjointement par la Région Bretagne et le Val d'Ille-Aubigné.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

Pour les communes de La Mézière, Melesse, Montreuil-sur-Ille et Saint-Aubin d'Aubigné : toute entreprise commerciale indépendante située en centralité[1] et toute entreprise artisanale indépendante.

Pour les autres communes : toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante.

QUELS SONT LES CRITÈRES ?

Pour être éligible au Pass Commerce et Artisanat, il faut que les entreprises citées :

- comptent un maximum de 7 salariés CDI équivalent temps plein (hors gérant/président)
- aient un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 d'€ HT.

QUELLES SONT LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES ?

Création, reprise, modernisation, ou extension d'activité, travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité et de mise aux normes), investissements en équipements mais aussi des prestations liées à la création de sites internet ou visant à améliorer la visibilité sur le web (e-boutique, ...).

QUI CONTACTER ?

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés dès à présent auprès des chambres consulaires. Ils seront ensuite instruits par le Val d'Ille-Aubigné.

Pour les commerçants : auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie:

Nathalie CHASSERIE : 02 99 74 37 10
NChasserie@ille-et-vilaine.cci.fr

Pour les artisans : auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat:

Isabelle ANDRO : 02 99 65 32 34
iandro@cma-rennes.fr

FORMEZ-VOUS À L'ÉCORÉNOVATION ET À L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Des visites de chantier "écomatériaux"

Venez découvrir deux chantiers de rénovation de maison avec des matériaux biosourcés, guidés par les propriétaires, les artisans et un conseiller de Pass'Réno. **Inscriptions, tél. : 02 99 69 58 93.**

À **Feins**, les propriétaires d'une maison de bourg en pierre du XIX^{ème} siècle ont réalisé une isolation aux matériaux recyclés, remplacé les menuiseries, posé un poêle de masse et une VMC en bénéficiant de toutes les aides possibles localement.
25 mai, 9h-11h30. Feins

À **Melesse**, le propriétaire d'une bâtisse agricole traditionnelle en terre du XVIII^{ème} siècle a engagé sa rénovation totale avec des matériaux biosourcés, en autorénovation ou accompagné par artisans spécialisés dans le bâti ancien. La maison est en travaux : prévoyez des chaussures adaptées !
15 juin, 9h-11h30, Melesse

Une formation à l'autonomie énergétique

Vous réfléchissez à la production d'énergie renouvelable à domicile ? Participez à une formation sur l'autonomie énergétique du **27 au 31 mai**, au siège de la communauté de communes, à Montreuil-le-Gast. Pour tout savoir sur les énergies renouvelables adaptées à votre habitation, apprendre à dimensionner votre système, imaginer votre propre mix énergétique... et passer à l'action !
Cette formation gratuite s'adresse à tout habitant(e) du territoire.
infos et inscription : soazig.rouillard@valdille-aubigne.fr

Une nouvelle OPAH pour trois ans

Une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a démarré en mars pour accompagner financièrement les projets de rénovation des propriétaires occupants et bailleurs, sous conditions de ressources.
Le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement du territoire (CDHAT) est l'opérateur retenu pour aider les particuliers à monter leurs dossiers de subvention.
Plus d'infos : Pass'Réno, tél. : 02 99 69 58 93 - www.pass-reno.bzh/accueil/aides-et-financements/les-opah/

MOBILITÉS DURABLES: APPEL À PROJETS CITOYENS

Le Val d'Ille-Aubigné lance pour la cinquième année un appel à projets citoyens sur le thème des mobilités durables, ouvert à tout groupe d'habitants ou association.

Vous avez une idée de projet pour favoriser les alternatives à la voiture individuelle ? Des envies d'animations, de sensibilisation ? De pedibus, de vélobus ou de réparation de vélos ? Partagez vos idées avant 15 juin et envoyez votre dossier de candidature à la communauté de communes.

Le dossier est à télécharger sur www.valdille-aubigne.fr ou sur demande par mail et téléphone. Pour être sélectionné, le projet devra démontrer sa « durabilité » : préserver l'environnement, être solidaire, s'appuyer sur la participation des habitants, etc.
Un prix de 500 € sera attribué aux lauréats pour initier leur projet avec possibilité d'accompagnement technique si nécessaire. Les lauréats seront désignés début juillet.

+ infos : www.valdille-aubigne.fr
mobilites@valdille-aubigne.fr, tél : 02 99 69 86 86.

VIE DES ASSOCIATIONS

ALLEGRO
Les Réinscriptions reprennent pour 2019/2020

Allegro est une école de musique associative intercommunale dynamique qui intervient sur le territoire du Val d'Ille - Aubigné, **dont Saint Germain / Ille**. Nous proposons une formation musicale aux enfants à partir de 4 ans, ados et adultes, musiciens débutants ou confirmés. Avec 27 professeurs de musique enseignant 23 instruments et animant 8 ensembles musicaux, tout le monde peut prendre plaisir à pratiquer la musique à Allegro !
Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre site https://www.ecole-allegro.fr/.

A noter : Les portes ouvertes de l'école de Musique auront lieu le samedi 15 juin 2019 de 10H00 à 12H00 à La Mézière (Site de la Flume) et de 14H00 à 16H00 à Melesse (Centre de Loisirs). Les professeurs de l'école seront là pour faire essayer leurs instruments et il sera possible de s'inscrire sur place pour l'année 2019 / 2020.

Si vous ou vos enfants voulez jouer de la musique pour l'année scolaire 2019/2020, les réinscriptions et inscriptions se feront du 03 au 29 Juin 2019 en prenant rendez – vous au **02 99 13 24 89 (**n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur en cas d'absence) ou par allegrovaldille@orange.fr .

Plaquettes d'inscriptions, Informations supplémentaires
et horaires de permanence disponible sur
https://www.ecole-allegro.fr/.

STIC
Jeudi 16 mai à 20h30 au dancing de La Touchette,
Projection du film **'Il suffira d'un gilet" de Valério Maggi et Aurélien Blondeau**
Tourné à Rennes, Saint-Nazaire, Morlaix et Guérande, et aux champs Elysées, ce film retrace le mouvement des Gilets Jaunes à travers de nombreux portraits sur les rond-points, dans les manifestations, tenant des assemblées générales, pendant les affrontements…
Les témoignages mettent en lumière ce qui a poussé des milliers de français à prendre la rue avec gilet jaune pour se rendre visible et interpeller Emmanuel Macron sur leurs conditions de vie.
Les 2 réalisateurs seront présents, ce qui permettra un échange sur ce mouvement après le film.

Ouverture dès 19h30, Film à 20h45, Buvette
Evènement organisé par le STIC
Contact : 06 78 83 07 44

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
(disponible sur www.stgi.fr)

MAI 2019
Mercredi 08 à 11h30: Cérémonie du souvenir - UNC
Samedi 11 à 19h30: Repas de l'Ecole - Pom d'Amis
Jeudi 16 à 20h30: Film « Il suffira d'un gilet » - STIC
Vendredi 17 à 19h30: Concert 1 an - Bistrot « Le St Germain »
Samedi 25 à 20h30: Péniche spectacle - STIC

JUIN 2019
Dimanche 02 juin à 16h30: L'étonnant voyage - VIAMI
Samedi 29 juin à 12h00: Fête de l'Ecole - Pom d'Amis

VIAMI - L'ETONNANT VOYAGE
L'Etonnant Voyage fera escale à **Saint-Germain-sur-Ille, le dimanche 2 juin 2019** jusqu'au lundi 3 juin 2019 (matin).

L'*Etonnant Voyage est* une marche solidaire qui ralliera Rennes à Saint-Malo par le canal d'Ille-et-Rance entre le 1er et 8 juin prochain. Soutenu par la Mairie, différentes associations germinoises et des habitants, et VIAMI (association d'accompagnement des amis migrants sur le Val-d'Ille Aubigné), nous souhaitons profiter de ce moment familial pour passer du temps ensemble et organiser le plus bel accueil !

Voici le programme du dimanche 2 juin :
- A partir de 10h30 : organisation du site de la Touchette
- 16h30 : accueil de la marche au niveau du canal
- 17h30-23h00 : accueil des marcheurs sur la Touchette et lancement des animations !
  Au programme : animations pour enfants et adultes, clowns, débats, un bal Folk avec La Roulotte (20h30) et un concert des Two men in blues (22h00)
  Repas prix libre sur place (réservation demandée)

Infos sur la Marche et réservation de votre Repas :
http://etonnantvoyage.fr/

Si vous souhaitez participer à l'organisation, vous pouvez contacter :
Marion Targowla (06 85 62 22 40)
et Patrice Le Saëc (06 89 43 91 22)

POM D'AMIS

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Sortie du prochain Bulletin le 01er juillet 2019
Merci de transmettre vos infos pour le 17 juin.